

NOMINATIONS

Par décret n° 2006-2221 du 9 août 2006.

Monsieur Nizar Kouki, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du contrôle du matériel volant à la direction générale de l'aviation civile au ministère du transport.

Par décret n° 2006-2222 du 9 août 2006.

Monsieur Zied Drissi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service du personnel aéronautique à la direction générale de l'aviation civile au ministère du transport.

MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Par décret n° 2006-2223 du 9 août 2006.

Est accordée la classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale à Monsieur Tarak Kachida, ingénieur en chef chargé des fonctions de directeur d'administration centrale au bureau chargé du système opérationnel de secours communications, de la sécurité et de la permanence au ministère des technologies de la communication.

CONGE POUR LA CREATION D'ENTREPRISE

Par décret n° 2006-2224 du 7 août 2006.

Il est accordé à Monsieur Wannes Ghrouda, ingénieur à la société nationale des télécommunications, un congé pour la création d'entreprise, pour une année renouvelable une seule fois.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Décret n° 2006-2225 du 7 août 2006, portant modification du décret n° 91-1647 du 4 novembre 1991, relatif aux conseils régionaux de l'ordre des médecins et de l'ordre des médecins dentistes.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de la santé publique,

Vu la loi n° 91-21 du 13 mars 1991, relative à l'exercice et à l'organisation des professions de médecin et de médecin-dentiste et notamment son article 18,

Vu le décret n° 73-259 du 31 mai 1973, portant code de déontologie dentaire, tel que modifié par le décret n° 80-99 du 23 janvier 1980,

Vu le décret n° 91-1647 du 4 novembre 1991, relatif aux conseils régionaux de l'ordre des médecins et de l'ordre des médecins dentistes,

Vu le décret n° 93-1155 du 17 mai 1993, portant code de déontologie médicale,

Vu l'avis du ministre de l'intérieur et du développement local,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. - Sont abrogées les dispositions de l'article premier du décret n° 91-1647 du 4 novembre 1991 susvisé, et remplacées par les dispositions suivantes :

Article premier (nouveau). - Il est institué six conseils régionaux des médecins, répartis comme suit :

- un à Tunis groupant les médecins qui exercent dans les gouvernorats de Tunis, l'Ariana, Ben Arous, Manouba, Zagouan, Bizerte et Nabeul.

- un à Béja groupant les médecins qui exercent dans les gouvernorats de Béja, Jendouba, Siliana et le Kef.

- un à Sousse groupant les médecins qui exercent dans les gouvernorats de Sousse, Mahdia, Kairouan et Monastir.

- un à Sfax groupant les médecins qui exercent dans les gouvernorats de Sfax et Sidi Bouzid.

- un à Gabès groupant les médecins qui exercent dans les gouvernorats de Gabès, Médenin et Tataouine.

- un à Gafsa groupant les médecins qui exercent dans les gouvernorats de Gafsa, Kasserine, Touzeur et Kébili.

Art. 2. - Le ministre de la santé publique est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 7 août 2006.

Zine El Abidine Ben Ali

NOMINATIONS

Par décret n° 2006-2226 du 7 août 2006.

Madame Imen Ben Hadj Khelifa épouse Souissi, administrateur, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires administratives et financières à l'institut de formation continue du personnel de la santé publique de Monastir.

Par décret n° 2006-2227 du 10 août 2006.

Madame Sonia Khayat, ingénieur en chef, est chargée des fonctions de sous-directeur des services généraux et de la maintenance à l'institut Hédi Raïs d'ophtalmologie.

Par décret n° 2006-2228 du 10 août 2006.

Madame Fatma Ben Abid épouse Achour, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de sous-directeur des affaires financières et de la comptabilité à l'institut Hédi Raïs d'ophtalmologie.

Par décret n° 2006-2229 du 10 août 2006.

Madame Boutheina Chebbi, administrateur de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de contrôle de gestion à l'institut Hédi Raïs d'ophtalmologie.

Par décret n° 2006-2230 du 10 août 2006.

Monsieur Saifeddine Mrad, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de maintenance du matériel du laboratoire à la sous-direction de l'exploitation et de la maintenance des équipements médicaux techniques au centre d'études techniques et de la maintenance biomédicale et hospitalière.

Par décret n° 2006-2231 du 7 août 2006.

Le docteur Faouzia Zouari épouse Touhami, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduite dans les fonctions de chef de service de gynécologie-obstétrique « E » au centre de maternité et de néonatalogie de Tunis.

Par décret n° 2006-2232 du 7 août 2006.

Le docteur Abdelkader El Khedim, professeur hospitalo-universitaire en médecine, est reconduit dans les fonctions de chef de service d'oto-rhino-laryngologie à l'hôpital « Habib Thameur » de Tunis.